

Service de médiation pour le personnel de la Confédération



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

**Service de médiation pour le personnel
de la Confédération**

Le Service de médiation pour le personnel de la Confédération vous aide à résoudre les situations conflictuelles survenant dans le cadre de votre travail.

Vous êtes confronté à des conflits avec un supérieur ou à des tensions au sein de votre équipe? À des problèmes qui semblent insolubles? À des décisions que vous ne comprenez pas? Si vous ne savez plus que faire pour résoudre les problèmes sur votre lieu de travail, adressez-vous au Service de médiation pour le personnel de la Confédération. Même si vous pensez être dans une impasse, ne baissez pas les bras. Contactez-nous, nous chercherons ensemble une solution.

En tant qu'organe de médiation, nous nous occupons de votre demande de manière neutre et indépendante.

Qui sommes-nous?

Nous sommes d'anciens cadres supérieurs de l'administration fédérale. Nos prestations sont gratuites et à la disposition de tous les collaborateurs de la Confédération. Tous les entretiens sont confidentiels.

Nous ne prenons aucune mesure sans votre accord. Si vous le souhaitez, nous sommes également prêts à nous impliquer dans le processus de résolution du problème, par exemple en vous accompagnant à des entretiens ou en clarifiant la situation à votre place.

Quel est notre rôle?

Nous vous conseillons en cas de problèmes et de conflits liés au travail. Nous vous indiquons des solutions lorsque le cas ne peut être résolu avec les interlocuteurs internes (supérieurs hiérarchiques et spécialistes des ressources humaines).

Nous examinons avec vous votre situation actuelle et vous conseillons sur les étapes à suivre. À votre demande, nous pouvons collaborer avec d'autres services tels que la Consultation sociale du personnel de l'administration fédérale et les services des ressources humaines.

Prenez l'initiative et contactez-nous. Nous clarifierons votre situation avec vous et vous conseillerons sur la façon de procéder en cas de problèmes liés au poste de travail, par exemple.

Thèmes possibles:

- conflits avec des supérieurs hiérarchiques
- temps de travail
- définition des objectifs
- évaluation personnelle
- certificats de travail
- résiliation des rapports de travail
- réorganisations
- réductions d'effectifs et redéploiements
- rétrogradations
- transferts
- conflits avec des collègues de travail
- harcèlement moral (mobbing)
- harcèlement sexuel

Contact

Appelez-nous pour convenir d'un rendez-vous. Il existe un numéro de téléphone et une adresse électronique spécialement réservés aux collaborateurs du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS).

Pour le personnel de la Confédération

Tél. +41 58 462 00 60
vs@vspb.admin.ch

Belpstrasse 18, 2e étage
3007 Berne
vertrauensstelle.admin.ch
intranet.infopers.admin.ch

Pour les collaborateurs du DDPS

Tél. +41 58 462 00 58
walter.mengisen@vspb.admin.ch

Éditeur

Office fédéral du personnel OFPER
Eigerstrasse 71, 3003 Berne
infopers@epa.admin.ch
intranet.infopers.admin.ch
ofper.admin.ch

Distribution

OFCL, Diffusion des publications fédérales, 3003 Berne
publicationsfederales.admin.ch
N° de commande: 614.307.f



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

**Service de médiation pour le personnel
de la Confédération**